

MSDS
992-2841

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE.

- 1.1 Identification de la préparation: **CILLIT BANG NETTOYANT SURPUISSANT
(Flacon 750 ml)**
- 1.2 Identification de la société: RECKITT BENCKISER FRANCE
15 rue Ampère,
91748 MASSY CEDEX
France
☎: 01 69 93 17 00
Fax: 01 69 93 19 99
- Services techniques: RECKITT BENCKISER FRANCE
Route de Sours 98, BP 835
28011 CHARTRES CEDEX
France
☎: 02 37 24 78 00
Fax: 02 37 24 78 47
- 1.3 Appel d'urgence: **ORFILA**
☎: **01 45 42 59 59**

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Nature: Nettoyant supuiissant contre les dépôts calcaires, les restes de savon, les saletés tenaces et la rouille. Flacon plastique de 750 ml.
- Composants contribuant au danger: Solution aqueuse d'acides et tensio-actifs:

Nom	# CAS	# EINECS	Composition	Symboles de danger	Phrase de risque
Acide sulfamique	5329-14-6	016-026-00-0	5 - 10 %	Xi	R36/38 R52/53
Acide phosphorique	7664-38-2	015-011-00-6	3 - 5 %	C	R34
Alcool gras éthoxylé, C9-C11, 6 OE	Non spécifié		1 - 3 %	Xn	R22, R41

- C Corrosif
- Xn Nocif
- Xi Irritant
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R22 Nocif en cas d'ingestion
- R34 Provoque des brûlures
- R41 Risque de lésions oculaires graves

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit Irritant pour les yeux et la peau.

- Contact avec les yeux : Peut provoquer de graves brûlures
- Contact avec la peau: Peut causer des irritations cutanées, voire des brûlures en cas de contact.
- Ingestion: Peut causer en cas d'ingestion des brûlures des muqueuses buccales et du système digestif supérieur.

4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau en maintenant les yeux ouverts pendant au moins 10 minutes. Consulter un spécialiste immédiatement.
- Contact avec la peau: Rincer la peau souillée à l'eau tiède et si une irritation persiste, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
- Ingestion: Rincer la bouche à l'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
- Inhalation: Risque peu probable sauf en cas de décomposition du produit. Dans ces cas faire respirer de l'air frais, et si nécessaire, consulter un médecin.

La composition de la préparation est déposée auprès du Centre Anti-Poisons:

CENTRE ANTI-POISONS HOPITAL FERNAND WIDAL
200 rue du Faubourg St Denis
PARIS CEDEX 75475
Tel: 01 40 05 48 48
Fax: 01 40 05 41 93

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit non inflammable qui n'entretient pas la combustion.
En cas d'incendie le port de masque est à recommander.

- Danger spécifique: En cas d'incendie, peut se décomposer et libérer des gaz toxiques en particulier des oxydes de phosphore et de soufre.
- Moyens d'extinction : Extincteurs à poudre, mousse, eau, et sable peuvent être utilisés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

ATTENTION !

Produit acide qui peut engendrer des réactions exothermiques (dégagement de chaleur violent) en présence de produits alcalins (exemple: soude caustique).

Pour procéder aux opérations de récupération du produit il est recommandé de porter des lunettes, des vêtements de protection appropriés et des gants en caoutchouc résistants aux acides.

- Petits volumes moins de 1 L: Essuyer à l'aide d'une serpillière humide et rincer à l'eau
- Volumes moyens (± 5 L): Absorber à l'aide de terre absorbante, sable, sciure ou autre matériau inerte et le transférer dans un récipient adapté pour élimination appropriée
- Grands volumes: Contenir la dispersion du produit avec du sable ou tout autre matériau inerte ; ne pas rejeter directement dans les circuits d'eau usés ou de surface; procéder à une neutralisation appropriée (carbonate de sodium, chaux, ou bicarbonate de sodium).
Ne pas éliminer le produit sans avoir consulté les autorités compétentes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 MANIPULATION

Eviter tout contact direct avec le produit, en particulier avec les yeux et la peau.

7.2 STOCKAGE

Eviter les matériaux d'emballage métalliques attaqués par les acides (fer).
Stocker dans des locaux propres et frais, hors de portée des enfants.
Stocker à l'abri du gel. Le produit est hygroscopique: l'éloigner de toute source d'humidité.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:

Acide sulfamique : TLV : 6 mg/m^3
Acide phosphorique : TLV : 1 mg/m^3

- Protection individuelle:
 - Respiratoire: Pas nécessaire pour une utilisation normale du produit
 - Mains: Port de gants recommandé pour une utilisation prolongée; ne pas utiliser de gants en PVA ou polyéthylène.
 - Yeux: Porter des lunettes de protection
 - Corps: Porter si nécessaire des vêtements de protection appropriés pour éviter un contact prolongé de la peau avec le produit.

9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

- Etat physique: liquide
- Couleur : rouge orangé
- Masse volumique: 1.047 +/- 0.01 g/ml à 20 °C
- pH sur tel à 20°C : 0.3
- pH à 1 % à 20°C: 2.2 +/-0.2
- Solubilité: Miscible dans l'eau.

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité: Stable dans des conditions de température et de pression de stockage normale. Maintenir à l'écart des sources de chaleur.
- Réactions dangereuses: Tenir à l'écart des matériaux alcalins (bases, amines, ammoniacque), des produits organiques pour éviter la formation de réactions exothermiques. Ne pas mettre en contact avec des matériaux attaqués par des acides (métaux)
- Produits de décomposition: Oxydes de phosphore.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aigue:

Moyennement irritant pour les yeux et la peau. Non sensibilisant.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Voir également en sections 6, 7, 13 et 15.

Le pH acide du produit peut provoquer des effets néfastes à l'environnement aquatique, si il y a rejet d'importantes quantités.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Par l'utilisateur: Les emballages vides s'éliminent avec les déchets ménagers. Rincer avec de grandes quantités d'eau en cas de mise à l'égout.
- Quantités importantes: Suivre les recommandations des autorités locales (produit non marchand) Neutraliser si possible avant rejet (carbonate de sodium, chaux, ou bicarbonate de sodium)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Règlement transport terrestre: UN 3264 Liquide corrosif, n.s.a. (contient de l'acide sulfamique et phosphorique), 8, III (ADR / RID)
- Règlement transport maritime IMDG
UN 3264 Liquide corrosif n.s.a. (contient de l'acide sulfamique et phosphorique), classe 8, groupe emballage III
- Règlement transport aérien ICAO/IATA
UN 3264 Liquide corrosif n.s.a. (contient de l'acide sulfamique et phosphorique), classe 8, groupe emballage III
- Numéro ONU: 3264

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Produit classé Irritant pour les yeux et la peau**

Les informations réglementaires suivantes sont libellées sur l'emballage :

- R36 Irritant pour les yeux et la peau.
- S2: Conserver hors de la portée des enfants
- S24/25: Eviter le contact avec la peau et les yeux
- S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
- S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées;
- S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S64 : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)
- S39 : Porter un vêtement de protection des yeux/ du visage
- S 35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précaution d'usage.
- S50 : Ne pas mélanger avec d'autres produits d'entretien ou produits javellisants.

- Etiquetage additionnel relatif aux détergents et produits de nettoyage (Recommandation 89/542/CEE):

Cillit Bang contient parmi d'autres ingrédients:

- Moins de 5 % d'agents de surfaces non ioniques

- Directives européennes d'application pour ce produit:

Directive du Conseil du 7 juin 1988 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses (88/379/CEE), transcrite par l'arrêté modifié du 21 février 1990 et modifiée par la Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999.

16. AUTRES INFORMATIONS

- CILLIT BANG est une marque déposée.

Formule N° 0004903. Emission N°1 du 28/06/04.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.